

GREFFE
DU
TRIBUNAL D'INSTANCE
DE METZ

R E C E P I S S E D E D E P O T

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES
B.P. 1045 RUE HAUTE-PIERRE
57086 METZ CEDEX 01
TEL 87 56 75 75

SOCIETE LORRAINE D'ORGANISATION ET DE GESTION COMPTABLE AUDIT
ET CONSEIL
WTC TECHNOPOLE METZ 2000 2 RUE A.FRESNEL

57082
METZ CEDEX 3

V/REF :
N/REF : 90 B 262 / A-172

LE GREFFIER DU TRIBUNAL D'INSTANCE DE METZ CERTIFIE
QU'IL LUI A ETE DEPOSE A LA DATE DU 31/01/95, SOUS LE NUMERO A-172,

P.V. D'ASSEMBLEE DU 16/09/94
P.V. DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 16/09/94

MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

... CONCERNANT LA SOCIETE
SOCIETE LORRAINE D'ORGANISATION ET DE GESTION COMPTABLE AUDIT
ET CONSEIL
SOCIETE ANONYME
WTC TECHNOPOLE METZ 2000 2 RUE A.FRESNEL
57082 METZ CEDEX 3

R.C.S METZ B 329 879 712 (90 B 262)

LE GREFFIER



SOLOGEST AUDIT ET CONSEIL
Société Lorraine de Conseil, d'Organisation et de Gestion Comptable
Audit et Conseil
SA au capital de 2 009 250 F
Siège social : World Trade Center - Technopole Metz 2000
2, Rue Augustin Fresnel
57082 METZ Cedex 3

R.C.S. METZ B 329.879.712

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 16 SEPTEMBRE 1994

L'an mil neuf cent quatre vingt quatorze,
Le seize septembre,
A dix neuf heures,

Les administrateurs de la "Société Lorraine de Conseil, d'Organisation et de Gestion Comptable Audit et Conseil - SOLOGEST AUDIT ET CONSEIL", se sont réunis en Conseil, sur convocation du Président, faite conformément aux statuts.

Il résulte du registre de présence qu'à cette réunion :

- Monsieur Edouard THALGOTT,
- Monsieur Yves SONDAG,
- Madame Michèle HENTZIEN-TOUSSAINT.

Est absent : Monsieur André SONDAG.

Le Conseil, réunissant le quorum requis, peut délibérer valablement.

Monsieur Edouard THALGOTT préside la séance.

Monsieur Yves SONDAG remplit les fonctions de secrétaire.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal des délibérations de la précédente réunion et le Conseil adopte ce procès-verbal.

Le Président rappelle que le Conseil est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Confirmation de la nomination de Monsieur Edouard THALGOTT, en qualité de Président du Conseil d'Administration,
- Nomination d'un Directeur Général,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

I

CONFIRMATION DU MANDAT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 20 août 1994, Monsieur Edouard THALGOTT a été renouvelé dans ses fonctions d'administrateur.

Le Conseil décide, à l'unanimité, de confirmer Monsieur Edouard THALGOTT dans les fonctions de Président du Conseil d'Administration, et ce pour une nouvelle année, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31.03.1995.

II

NOMINATION D'UN DIRECTEUR GENERAL

Monsieur Edouard THALGOTT expose qu'il lui serait utile d'être assisté d'un Directeur Général et propose à cet effet la candidature de Monsieur Roland WEYAND qui est administrateur.

Sur la proposition du Président, et après en avoir délibéré, le Conseil désigne, à l'unanimité :

Monsieur Roland WEYAND
demeurant 34, Rue des Fleurs à 57134 DISTROFF
comme Directeur Général.

Monsieur Roland WEYAND exercera les fonctions de Directeur Général ; celles-ci cesseront en même temps que son mandat d'administrateur.

Monsieur Roland WEYAND entre en séance et déclare accepter le mandat de Directeur Général.

III

POUVOIRS POUR L'ACCOMPLISSEMENT DES FORMALITES

Le Conseil donne tous pouvoirs à son Président ou à toute personne qu'il se substituerait pour remplir toutes formalités de publicité ou autres prescrites par la loi.

IV

CLOTURE

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un Administrateur.

Un Administrateur

Le Président

Chaque Administrateur

[Signature]

DEPOSE AU GREFFE DU
TRIBUNAL D'INSTANCE DE METZ
SOLU

20 JAN. 1995

Le



Le Greffier

SA SOLOGEST AUDIT ET CONSEIL
Société Lorraine de Conseil, d'Organisation et de Gestion Comptable
Audit et Conseil

SA au capital de 2 009 250 F

Siège social : World Trade Center - Technopole Metz 2000
2, Rue Augustin Fresnel
57082 METZ Cedex 3

R.C.S. METZ B 329.879.712

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 16 SEPTEMBRE 1994

L'an mil neuf cent quatre vingt quatorze,
Le seize septembre,
A dix sept heures trente,

Les actionnaires de la SA SOLOGEST AUDIT ET CONSEIL, société anonyme
au capital de 2 009 250 F, divisé en 4 275 actions de 470 F chacune, dont le siège social est à
(57) METZ - World Trade Center - Technopôle Metz 2000 - 2, Rue Augustin Fresnel,

Se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social, sur
convocation faite par le Conseil d'Administration, par lettre en date du 31 août 1994,
adressée à chaque actionnaire nominatif.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émargée par chaque
actionnaire, au moment de son entrée en séance, tant à titre personnel que comme
mandataire ; les pouvoirs des actionnaires représentés ont été annexés à la feuille de
présence.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Edouard THALGOTT, en sa qualité de
Président du Conseil d'Administration.

- M. Yves SONDAG,
- M. Roland WEYAND,

Les deux actionnaires représentant, tant par eux-même que comme
mandataires, le plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction, sont appelés comme
scrutateurs.

Madame Michèle HENTZIEN-TOUSSAINT est désignée comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau ainsi
constitué, permet de constater que les actionnaires présents ou représentés, possèdent
4266 actions sur les 4 275 actions ayant droit de vote.

L'Assemblée réunissant plus que le quorum du quart requis par la loi, est
déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Monsieur Claude KARLI, Commissaire aux Comptes titulaire, régulièrement convoqué par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, est absent et excusé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration,
- Lecture du rapport général du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 mars 1994 et quitus aux Administrateurs,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article 101 de la loi du 24 juillet 1966 et approbation desdites conventions,
- Renouvellement du mandat d'un Administrateur et des Commissaires aux Comptes,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la copie et l'avis de réception de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- la feuille de présence, les pouvoirs des actionnaires représentés, et la liste des actionnaires,
- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 mars 1994
- le rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration;
- les rapports du Commissaire aux Comptes,
- le texte du projet des résolutions qui seront soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux actionnaires et au Commissaire aux Comptes, ou tenus à leur disposition au siège social, pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture, à l'Assemblée, du rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration, puis du rapport général et du rapport spécial du Commissaire aux Comptes.

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées, et personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

Première résolution :

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration, et le rapport général du Commissaire aux Comptes approuve l'inventaire et les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 mars 1994, tels qu'ils sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne, pour l'exercice clos le 31 mars 1994, quitus de leur gestion à tous les administrateurs.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

Deuxième résolution :

L'Assemblée Générale, approuve la proposition du Conseil d'Administration et, après avoir constaté que les comptes de l'exercice font apparaître un bénéfice de 808 488 F, décide que les sommes distribuables de 808 488 F, constituées comme suit, seront réparties de la manière suivante :

Origine du résultat à affecter :

- Report à nouveau antérieur	4 340
- Résultat de l'exercice	<u>808 488</u>
Total	812 828

Affectation proposée :

- Réserves facultatives	810 000
- Report à nouveau	<u>2 828</u>
Total	812 828

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'il n'y a pas eu de dividendes mis en distribution, au titre des trois exercices précédents.

Troisième résolution :

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article 101 de la loi du 24 juillet 1966 et statuant sur ce rapport, approuve chacune desdites conventions.

Chacune desdites conventions soumise à un vote distinct auquel n'a pas pris part l'administrateur intéressé, a été approuvée à l'unanimité des autres actionnaires présents ou représentés.

Quatrième résolution :

D'une part,

L'Assemblée Générale, constatant que le mandat d'administrateur de Monsieur Edouard THALGOTT est arrivé à son terme, décide de renouveler son mandat, pour une durée de cinq (5) années, qui viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en 1999.

D'autre part,

Elle décide de nommer en qualité d'administrateur Monsieur Roland WEYAND pour une durée de cinq ans, qui viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en 1999.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des autres actionnaires présents ou représentés.

Monsieur Edouard THALGOTT, dont le mandat est renouvelé, et Monsieur Roland WEYAND présents à l'Assemblée, ont déclaré accepter le mandat en précisant qu'il ne sont frappés d'aucune incompatibilité ou interdiction les empêchant d'exercer la fonction d'administrateur.

Cinquième résolution :

Les mandats de :

- Monsieur Claude KARLI, Commissaire aux Comptes Titulaire
- Monsieur Edouard ENGLER, Commissaire aux Comptes Suppléant,

arrivant à expiration, lors de la présente Assemblée, et Monsieur Edouard ENGLER ne souhaitant pas le renouvellement de son mandat de Commissaire aux Comptes Suppléant, l'Assemblée Générale décide :

- de renouveler le mandat de Monsieur Claude KARLI en qualité de Commissaire aux Comptes Titulaire
- de nommer Monsieur Georges PERRIER, demeurant 321, Rue de la Le ysse à 73290 LA MOTTE SERVOLEX en qualité de Commissaire aux Comptes Suppléant

pour une durée de six (6) exercices, soit jusqu'à l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en 2000.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des autres actionnaires présents ou représentés.

Sixième résolution :

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies, ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes les formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des autres actionnaires présents ou représentés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par les membres du bureau.

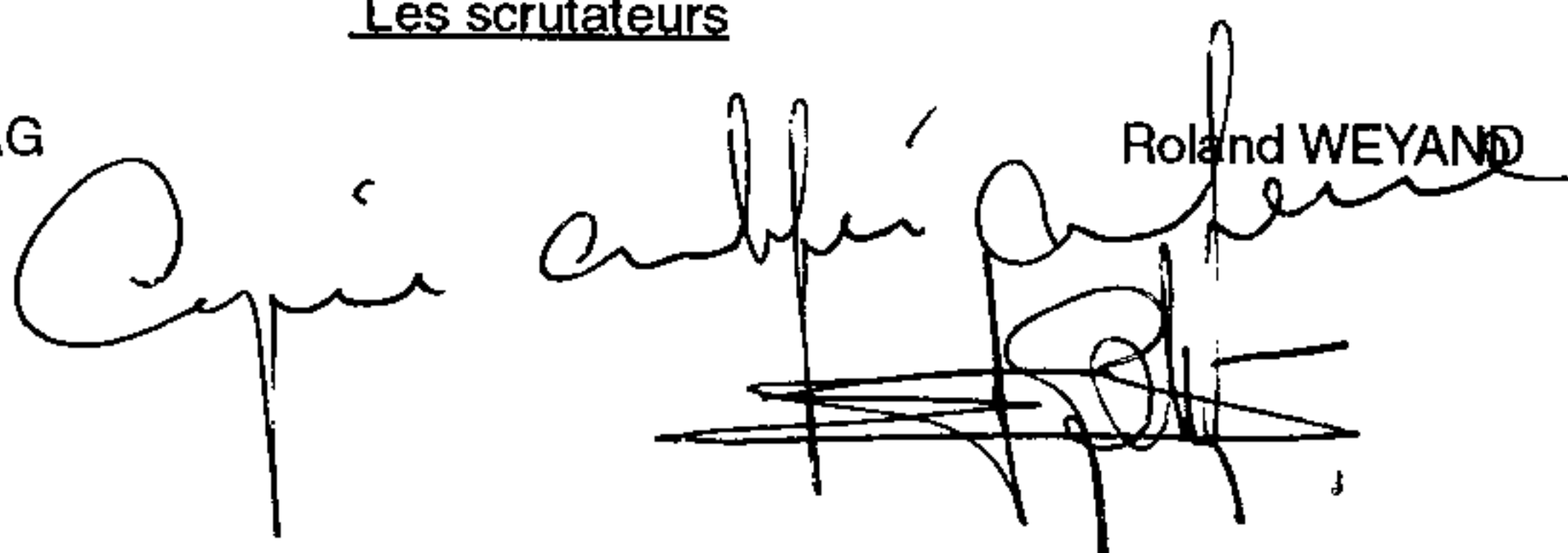
Le Président
Edouard THALGOTT

Le Secrétaire
Michèle HENTZIEN-TOUSSAINT

Les scrutateurs

Yves SONDAG

Roland WEYAND

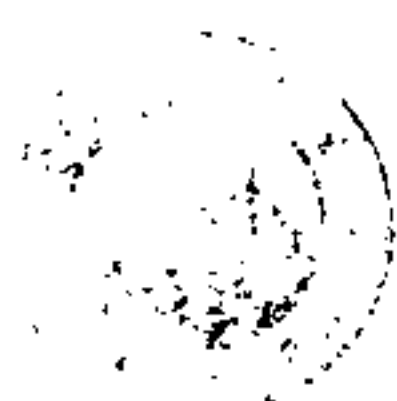


DEPOSE AU GREFFE DU
TRIBUNAL D'INSTANCE DE METZ

sous n°

20 JAN. 1995

Le



Le Greffier

A handwritten signature, possibly of the Greffier, written over the printed name 'Le Greffier'.